

# CONCOURS « AUX JEUX OLYMPIQUES DE BEIJING EN 2008 » RÈGLEMENT OFFICIEL



# COURONS POUR LE CANADA RUN FOR CANADA

Le concours « Aux Jeux olympiques de Beijing en 2008 » est commandité par La Compagnie de la Baie d'Hudson (Hbc) et TrojanOne Incorporated (collectivement les « commanditaires »). Le concours débute le 1<sup>er</sup> mars 2007 à 00 h 01 (HE) et prend fin le 1<sup>er</sup> juillet 2007 à 23 h 59 (HE) (la « période de validité du concours »).

## GRAND PRIX

Il y aura un (1) seul grand prix à gagner qui consiste en un forfait hébergement olympique de quatre (4) jours et trois (3) nuits fourni par CoSport, l'agent fournisseur officiel de billets et forfaits hébergement du Comité olympique canadien. Le forfait, valable pour deux (2) personnes pour le premier cycle des Jeux olympiques de 2008 à Beijing, en Chine, comprend :

- le vol aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien situé le plus près du domicile de la personne gagnante et vers l'aéroport international Beijing Capital (le choix des aéroports de départ et d'arrivée, du transporteur et de la classe des billets d'avion est fait par les commanditaires et à leur seule discrétion);
- l'hébergement pour trois (3) nuits dans un hôtel quatre étoiles, dans la ville de Beijing (qui sera sélectionné par CoSport), dans une chambre standard en occupation double (l'inscription de la personne gagnante et de celle qui l'accompagne se fera le 7 août 2008 et leur départ le 10 août 2008);
- deux (2) billets de catégorie A pour assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques (un (1) billet pour la personne gagnante et un (1) pour celle qui l'accompagne, un total de deux (2) billets pour la cérémonie);
- deux (2) billets de catégorie A, places assises, pour assister à deux (2) épreuves sportives olympiques, qui seront sélectionnées par CoSport (deux (2) billets pour la personne gagnante et deux (2) pour celle qui l'accompagne, un total de quatre (4) billets pour les épreuves sportives) (les épreuves seront sélectionnées par CoSport sur réception du calendrier des épreuves du comité organisateur des Jeux olympiques de Beijing 2008);
- pour la personne gagnante et celle qui l'accompagne, chacun trois (3) déjeuners, un (1) dîner et deux (2) soupers à l'hôtel (ou dans un restaurant de Beijing respectant les plus hauts standards de l'industrie qui sera sélectionné par CoSport). La formule de repas peut être modifiée en fonction du calendrier des épreuves incluses dans le forfait;
- accès au Centre d'accueil Jet Set Sports/CoSport au Village des commanditaires du site vert ou du centre-ville olympique (le Centre d'accueil est une tente exclusive meublée, climatisée, qui affiche la marque olympique et où l'on retrouve chaque jour un buffet, des rafraîchissements, la retransmission télévisuelle des épreuves olympiques et un cybercafé);
- deux (2) laissez-passer quotidiens et deux (2) laissez-passer pour une visite touristique pour la personne gagnante et celle qui l'accompagne (le choix sera fait par CoSport à sa seule discrétion);
- un (1) autocar accrédité et assuré avec conducteur (la personne gagnante et celle qui l'accompagne partageront leur accès à l'autocar et les services du conducteur avec d'autres invités du Programme consommateur de CoSport);
- deux (2) hôtes ou hôtesse bilingues (mandarin-anglais) ayant une vaste connaissance de la région et des coutumes locales (la personne gagnante et celle qui l'accompagne partageront les services des hôtes ou hôtesse avec d'autres invités du Programme consommateur de CoSport); et
- 500 \$CA en argent de poche pour la personne gagnante.

La valeur totale approximative de ce grand prix est 17 226,92 \$CA, en prenant Toronto, Ontario comme point de départ. Le prix de détail peut varier en fonction de la ville de départ.

La personne gagnante et celle qui l'accompagne doivent prouver qu'elles possèdent tous les documents de voyage requis avant la réservation des billets et qu'elles sont légalement autorisées à se rendre en République populaire de Chine. La personne gagnante et celle qui l'accompagne doivent suivre le même itinéraire et sont responsables des frais de transport terrestre entre leur résidence et l'aéroport désigné. Toutes les autres dépenses non spécifiées ci-dessus, incluant, mais sans s'y limiter : frais d'aéroport, transport terrestre, appels téléphoniques, frais de télécopie, pourboires, repas, visites touristiques additionnelles, assurances, documents médicaux de voyage, dépenses personnelles, loges dans les stades, frais accessoires à l'hôtel, appareils photo et vidéo, pellicule photo et bande vidéo, divertissements spéciaux, activités facultatives, et tous les autres frais non énumérés dans la description de ce grand prix, sont à la charge de la personne gagnante et de celle qui l'accompagne. Aucun point pour grand voyageur ne sera accordé pour ce voyage.

Le voyage doit avoir lieu aux dates spécifiées dans la description, sinon le grand prix sera annulé.

Le grand prix doit être accepté tel qu'il est attribué, sans possibilité de substitution. Il n'est pas transférables ni monnayable. Advenant que le grand prix ou l'un des composants du grand prix ne puisse être attribué tel que décrit pour quelque raison que ce soit, les commanditaires se réservent le droit de le remplacer par un grand prix ou un composant du grand prix comparable, de valeur égale ou supérieure, sans autre obligation.

## PARTICIPATION

Aucun achat requis. Il y a six (6) façons de participer au tirage durant la période de validité du concours :

- se brancher au [www.hbccouronspourlecanada.ca](http://www.hbccouronspourlecanada.ca) ou visiter tout magasin du groupe Hbc durant la période de validité du concours (à l'exception de Fields) et remplir un formulaire d'inscription officiel à la course de dix (10) kilomètres de l'événement Courons pour le Canada Hbc, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2007 dans l'un des treize (13) endroits sélectionnés au Canada. Des formulaires d'inscription seront également disponibles le jour de l'événement dans chacun des treize endroits sélectionnés. Les renseignements requis à l'inscription incluent nom et prénom, adresse complète (code postal inclus), date de naissance, numéro de téléphone (code régional inclus), informations relatives au mode de paiement et adresse courriel (si applicable);
- se brancher au [www.hbccouronspourlecanada.ca](http://www.hbccouronspourlecanada.ca) ou visiter tout magasin du groupe Hbc durant la période de validité du concours (à l'exception de Fields) et remplir un formulaire d'inscription officiel à la marche de trois (3) kilomètres de l'événement Courons pour le Canada Hbc, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2007 dans l'un des treize (13) endroits sélectionnés au Canada. Des formulaires d'inscription seront également disponibles le jour de l'événement dans chacun des treize endroits sélectionnés. Les renseignements requis à l'inscription incluent nom et prénom, adresse complète (code postal inclus), date de naissance, numéro de téléphone (code régional inclus), informations relatives au mode de paiement et adresse courriel (si applicable);
- se brancher au [www.hbccouronspourlecanada.ca](http://www.hbccouronspourlecanada.ca) ou visiter tout magasin du groupe Hbc durant la période de validité du concours (à l'exception de Fields) et remplir un formulaire d'inscription officiel pour inscrire un enfant âgé de 3 à 12 ans à la course de un (1) kilomètre pour enfants de l'événement Courons pour le Canada Hbc, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2007 dans l'un des treize (13) endroits sélectionnés au Canada. Les renseignements requis à l'inscription incluent nom et prénom, adresse complète (code postal inclus), date de naissance, numéro de téléphone (code régional inclus), informations relatives au mode de paiement, adresse courriel (si applicable) et le nom de l'enfant inscrit. Des formulaires d'inscription seront également disponibles le jour de l'événement dans chacun des treize endroits sélectionnés. L'enfant doit être inscrit par un parent ou un tuteur légal;

- se brancher au [www.hbccouronspourlecanada.ca](http://www.hbccouronspourlecanada.ca), s'inscrire à titre de bénévole dans l'un des treize (13) endroits où aura lieu l'événement Courons pour le Canada Hbc le 1<sup>er</sup> juillet 2007, en incluant nom et prénom, (code postal inclus), date de naissance, numéro de téléphone (code régional inclus) et adresse courriel (si applicable). Votre participation à titre de bénévole de l'événement vous sera confirmée avant l'émission d'un formulaire d'inscription au concours;
- se brancher au [www.hbccouronspourlecanada.ca](http://www.hbccouronspourlecanada.ca) ou visiter tout magasin du groupe Hbc durant la période de validité du concours (à l'exception de Fields) et accéder à un formulaire officiel de collecte de dons pour l'événement Hbc Courons pour le Canada. Tout collecteur de dons qui recueille un minimum de 50 \$CA en dons obtiendra une inscription au concours. Tous les formulaires de collecte de dons doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 soit à l'un des treize endroits où aura lieu l'événement, soit à l'un des magasins du groupe Hbc. Si un collecteur de dons ne peut remettre son formulaire de collecte de dons avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007, celui-ci peut le poster en incluant son paiement par carte de crédit, chèque ou mandat à « Hbc Courons pour le Canada », Boîte postale 3050, Station D, Etobicoke, Ontario M5A 4X5 (pas de paiement en espèces s'il vous plaît) au plus tard le 15 juillet 2007; ou
- pour participer sans remplir un formulaire d'inscription officiel, composer un texte original de 100 mots, écrit à la main, portant sur l'importance de soutenir le sport amateur canadien et le faire parvenir à : Concours « Aux Jeux olympiques de Beijing en 2008 », 401 Bay Street, bureau 1410, Toronto (Ontario), M5H 2Y4, durant la période de validité du concours. Votre texte (un par enveloppe) doit être posté dans une enveloppe suffisamment affranchie, et parvenir à l'adresse précédente au plus tard à 10 h (HE) le 15 juillet 2007.

Limite d'une (1) inscription par personne. Les parents ou tuteurs légaux qui inscrivent un ou plusieurs enfants à la course de un (1) kilomètre pour enfants de l'événement Courons pour le Canada Hbc obtiennent une (1) inscription au concours, peu importe le nombre d'enfants inscrits à cette activité.

## ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse à toutes les personnes résidant au Canada et ayant l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence entre 1<sup>er</sup> mars 2007 et le 15 août 2007. Ne sont pas admissibles : les employés, représentants et agents des commanditaires, de leurs sociétés concédées ou affiliées respectives (y compris Zellers inc. dans le cas de la Compagnie de la Baie d'Hudson), ainsi que les personnes demeurant à la même adresse que celles citées précédemment.

## TIRAGE

Un tirage au sort électronique aura lieu à Toronto le 15 août 2007 à 10 h 00 (HE), à Toronto, Ontario, parmi toutes les inscriptions admissibles reçues. Il n'est pas nécessaire d'être présent au tirage pour gagner. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues durant la période de validité du concours. La personne choisie sera jointe par téléphone ou par courrier dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage. Avant d'être déclarée gagnante, celle-ci devra répondre correctement à une question réglementaire d'ordre arithmétique qui sera postée ou posée par téléphone à un moment convenant aux deux parties. La personne choisie et celle qui l'accompagnera (ou un parent ou tuteur légal si cette dernière est mineure) devront par la suite signer et retourner la formule de déclaration de conformité et de renonciation, confirmant leur respect du règlement, leur acceptation du grand prix tel qu'il est attribué, et ce, sans substitution, et dégageant les commanditaires, leurs sociétés affiliées, leurs agences publicitaires et promotionnelles respectives, l'organisateur indépendant du concours, ainsi que leurs actionnaires, directeurs, officiers, employés, agents, représentants, ayants droit et successeurs désignés respectifs de toute responsabilité en lien avec l'attribution du grand prix ou avec ce concours. La formule de déclaration dûment remplie doit être retournée dans le délai prescrit indiqué sur ladite formule, sans quoi le grand prix sera perdu. Si la personne choisie n'a pu être jointe par courrier ou par téléphone dans les dix (10) jours suivant le tirage, ou si un envoi postal est retourné avec la mention non distribuable, cette personne sera disqualifiée et un autre tirage au sort aura lieu, jusqu'à ce qu'une personne choisie soit jointe par courrier ou par téléphone et, en tout état de cause, tant qu'il y aura des inscriptions admissibles. Les commanditaires ne seront pas tenus responsables de vaines tentatives à entrer en contact avec une personne sélectionnée. Le grand prix sera attribué à la première personne dont le nom a été tiré, qui a donné dans les délais requis une réponse correcte à la question réglementaire et qui se conforme au règlement de ce concours.

Si la personne choisie ne peut ou ne veut pas se prévaloir d'une portion du grand prix, cette portion sera jugée perdue et aucune substitution ni compensation ne sera accordée.

## AUTRES RÈGLES

Les décisions des commanditaires sont irrévocables et lient tous les participants. Les commanditaires déclinent toute responsabilité quant : (a) aux bulletins de participation perdus, volés, illisibles, incomplets (ou remplis incorrectement), en retard ou détruits; (b) à la perte, au vol ou à la mauvaise utilisation du grand prix ou d'une portion de ce dernier; ou (c) à tous dommages à la propriété, blessure personnelle ou alicés divers pouvant être reliés à ce concours et à l'acceptation du grand prix. Les renseignements personnels fournis par les participants ne sont utilisés que pour la gestion du concours et à aucune autre fin. En participant au concours, la personne gagnante consent à l'utilisation par les commanditaires de son nom et (ou) d'autres renseignements pertinents à des fins publicitaires, et ce, sans autre compensation. Les commanditaires se réservent le droit, sous réserve de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux au Québec, de mettre fin ou de modifier ce concours en tout temps, sans préavis. Sans se limiter aux dispositions précédentes, si, pour quelque raison que ce soit, la tenue du concours en ligne ne peut se faire comme prévu, les commanditaires se réservent le droit, sous réserve de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, d'annuler cette portion du concours et de procéder au tirage au sort parmi tous les bons de participation admissibles reçus précédemment. Les commanditaires déclinent toute responsabilité quant aux problèmes, erreurs ou négligences en lien avec la tenue de ce concours en ligne, mais sans s'y limiter, tout dommage causé à l'ordinateur, au matériel informatique ou aux logiciels du participant ou à leur utilisation combinée, à la suite de sa participation au concours.

Au Québec, tout litige quant à la conduite et à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Tout litige quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie dans le seul but d'aider les parties à en arriver à une entente.